



PRÉFET DU LOT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 77 - OCTOBRE 2014

SOMMAIRE

46 - Préfecture du Lot

Bureau de la coordination et du pilotage de la performance

Arrêté N °2014300-0002 - Arrêté préfectoral n ° 2014-094 portant modification de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

..... 1



PRÉFET DU LOT

Arrêté n ° 2014300-0002

**signé par
le Secrétaire Général de la préfecture**

le 27 Octobre 2014

**46 - Préfecture du Lot
Bureau de la coordination et du pilotage de la performance**

Arrêté préfectoral n ° 2014-094 portant
modification de la composition du conseil
départemental de l'environnement et des
risques sanitaires et technologiques.

PREFECTURE
Secrétariat général

Bureau de la coordination et du pilotage de la performance

**Arrêté préfectoral n° 2014 - 094 portant modification de la composition
du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques**

Le Préfet du Lot,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2006-672, du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 17 avril 2013 nommant Monsieur Eric SACHER, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Lot ;

Vu le décret du 18 avril 2013 nommant Monsieur Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, préfet du Lot ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-126 du 30 août 2006 modifié portant institution du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-009 du 29 janvier 2013 modifié portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

Vu les courriers du directeur de l'Assurance Maladie (Risques professionnels Midi-Pyrénées) - en date des 1^{er} avril 2014 et 23 octobre 2014 désignant pour siéger au sein du CODERST M. Guy HOURRIEZ (membre titulaire) et M. Dimitri GOUILLON (membre suppléant) ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Lot,

ARRÊTE

Article 1er : L'article 1er, c) 5ème alinea de l'arrêté préfectoral n° 2013-009 modifié en date du 29 janvier 2013 susvisé, en ce qui concerne les experts, est modifié ainsi qu'il suit :

au lieu de :

« M. Bruno VINCI, ingénieur conseil – CARSAT Midi-Pyrénées, membre titulaire
Mme Pascale HUBER, ingénieur conseil – CARSAT Midi-Pyrénées, membre suppléant »

lire :

« M. Guy HOURRIEZ, ingénieur conseil – CARSAT Midi-Pyrénées, membre titulaire
M. Dimitri GOUILLON, ingénieur conseil – CARSAT Midi-Pyrénées, membre suppléant »

Le reste de l'article est inchangé.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Lot est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Lot et notifié à chaque membre du conseil.

Fait à Cahors, le 27 octobre 2014

Pour le préfet du Lot,
Le secrétaire général,



Eric SACHER